

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 du mois d'août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 19 août 2022 affichée le 19 août 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Patricia PAMART (19h30), Mme Béatrice MONTIGNY, M. Christophe PATON, M. Jean Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, M. Patrice DUPIRE, Mme Ingrid GUISE, Mme Stéphanie WYKROTA (19h10), M. Richard RISSO

Absent excusé : M. Benjamin GOUBET, M. FENET Blaise, M. Maxime GEORGE.

Absent : M. Paul Hervé DUBOIS

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2022-08-01

Avis sur la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes Pour : 10
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agent (s/es) technique polyvalent à temps non complet, en raison de l'impossibilité de mettre en place un contrat PEC. Au vu des tensions existantes sur le marché du travail, les contrats aidés du type PEC sont réorientés vers le secteur marchand au bénéfice des publics dits prioritaires.

A compter du 23 août 2022, le tableau des emplois permanents de la collectivité (ou de l'établissement) est modifié comme suit :

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	Adjoint administratif territorial	Secrétaire	28h		x	
Technique	Sanitaire et sociale	Agent Territorial Spécialisé Ecoles	ATSEM	35h Annualisé		x	

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

		Maternelles					
	Restauration scolaire	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	28h Annualisé		x	
	Espaces verts	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35h		x	
	Espaces verts	Agent (e) technique polyvalent	Agent technique	20h	x		x
	Restauration scolaire	Agent (e) technique polyvalent	Adjoint technique	16h	x		x

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

φ **Décide** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter de la fin du mois d'octobre 2022.

φ **Prend acte** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans lesdits emplois et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au chapitre 012 du budget 2022

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 31/08/2022.

Pour extrait conforme
M. Michel LALISSE,
Maire

Publié sur le site internet le 24/07/2023
Envoyé en préfecture le 01/09/2022
Reçu en préfecture le 01/09/2022
Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724